

AVANT-PROPOS

Le mercredi, 29 janvier 1919, M. T.-D. Bouchard, député de Saint-Hyacinthe, à l'occasion d'un débat sur l'instruction obligatoire, porta, de son siège de député, de très graves accusations contre l'Inspecteur général des Écoles catholiques de la province de Québec. Le député de Saint-Hyacinthe n'avait été provoqué en aucune façon et ses accusations ne furent qu'un tissu de suppositions gratuites, injustes et, dans un cas, particulièrement infamantes.

Grâce à l'esprit de loyauté du Premier Ministre, du Chef de l'Opposition et de toute la Chambre, le débat sur l'instruction obligatoire fut ajourné, afin de permettre à l'Inspecteur général de produire sa défense.

Le mercredi, 12 février, dans la salle des Promotions de l'Université Laval, l'Inspecteur général répondit au député de Saint-Hyacinthe en présence d'un auditoire nombreux et distingué.